Compte rendu de la séance du 20 juin 2014

Date de la convocation: 12/06/2014

L'an deux mille quatorze et le vingt juin l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence du maire Alain MICHEL

Présents : Alain MICHEL, Jérémi BARANOWSKI, Laëtitia COLLET, Adèle KUENTZ, Thomas MINI, Christine MARCELLIN, Denis PICHON, Monique OUVRIER-BUFFET

Représentés: Emile BADIH représenté par Laetitia COLLET, Nicolas WIERZBINSKI représenté par Jeremi BARANOWSKI, Gisèle MAUREL représentée par Thomas MINI

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance: Christine MARCELLIN

Ordre du jour:

-Elections des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs
-Devis intervenant informatique école primaire
-Indemnités du percepteur
-Bilan 24h fosse septique du village : choix du devis
-Rapport annuel Eau Assainissement

La séance est ouverte à sous la présidence de M Alain MICHEL, Maire.
Monsieur le Maire demande aux Membres du Conseil Municipal s'il est possible de rajouter à l'ordre du jour une question sur les transports scolaires. A l'unanimité des membres présents et représentés, les Membres du Conseil Municipal acceptent.

M le Maire demande aux conseillers municipaux si d'éventuelles remarques ou corrections sont à apporter au compte rendu de la séance précédente. Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés le compte-rendu tel qu'il a été rédigé.

1-Elections du délégué et des suppléants en vue de l'élection des sénateurs

Alain MICHEL élu délégué : 10 voix et 1 vote blanc
Denis PICHON élu suppléant : 10 voix et 1 vote blanc
Jeremi BRANOWSKI élu suppléant : 10 voix et 1 vote blanc
Adèle KUENTZ élue suppléante :10 voix et 1 vote blanc

2- Intervenante informatique (D 2014 040)

M le Maire rappelle au conseil municipal que depuis plusieurs années scolaires un intervenant informatique vient à l'école primaire de Piégut, afin que les élèves puissent passer leur BII, brevet informatique obligatoire en classe primaire.
Cette année scolaire 2013-2014 les modalités étaient les suivantes :
- 3 heures par semaine
- 72 heures réparties sur l'année scolaire
- à 43 €uros de l'heure

Mme Francine BOI assure cette intervention.
Son devis pour l'année scolaire à venir s'élève à 3096 €uros pour la même prestation que cette année et le montant est inchangé.
M le Maire demande au conseil municipal de délibérer à ce sujet.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents, de :
- renouveler cette intervention pour l'année scolaire 2014-2015 pour 72 heures, à raison de 3 h par semaine, pour un montant total de 3096 €
- de demander la participation financière à la commune de Venterol au prorata du nombre d'enfants résidants à Venterol et scolarisés à l'école primaire de Piégut

3-Indemnités percepteur (D 2014 041)

Mr Le Maire expose au Conseil Municipal qu'à la suite du renouvellement du conseil municipal, il y a lieu de délibérer sur l'attribution des indemnités de conseil et de confection des budgets octroyées à Mr Pascal Bunand, receveur municipal depuis le 1er Mars 2016, conformément aux règles prévues par l'arrêté interministériel du 15 Décembre 1983.
Mr le Maire propose de reconduire ces indemnités dans les mêmes termes que la délibération du 19 mars 2010 (maximumdes indemnités fixé à 100%du barême de référence sur la moyenne des dépenses réelles des trois derniers exercices).
Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'attribuer à Mr Pascal Bunand, receveur municipal, les indemnités de conseil et de confection des budgets à concurrence de100% du barême pour la durée de ses fonctions ou la durée de la mandature et autorise M le Maire à signer tout document nécessaire à l'application de cette décision.

4-Bilan 24 heures fosse septique du village

Trois devis ont été reçus en mairie pour des paramètres identiques:
PROPOSITION 1 JCM : la personne s'est déplacée et travaille déjà avec la commune pour le quartier de Jussel. Montant : 790 euros h.t. pour une étude en amont dela fosse septique, et 350 euros h.t. pour l'étude en sortie de fosse septique soit un total de 1 140 euros h.t.
PROPOSITION 2 BOURG VEOLIA EAU : devis sans déplacement sur site d'un technicien, une étude à 872 euros HT (entrée et sortie)
PROPOSITION 3 APAVE CHATEAUNEUF les MARTIGUES : sans déplacement sur site d'un technicien 1 571 euros H.T. (entrée et sortie)

Monsieur le Maire indique à son Conseil que depuis la Convocation du Conseil, il a reçu un courrier de la Préfecture demandant que la nouvelle équipe municipale de PIEGUT se rapproche de Monsieur CHAMPON pour discuter de l'assainissement.
Il est convenu que Monsieur BARANOWSKI contacte la société HYDRETUDES qui a élaboré le dossier d'assainissement et suite à cela, prenne un rendez-vous avec Monsieur CHAMPON.

Le conseil municipal décide d'attendre le résultat de la rencontre avec M CHAMPON pour décider ou non de la réalisation de ce bilan 24 h et par qui.

5-Rapport annuel Eau Assainissement

Il est en cours de réalisation au secrétariat de mairie. Son approbation est reporté à la prochaine séance du conseil.

6-Transports scolaires : Convention Conseil Général Transport (D 2014 042)

Le Conseil Général propose aux municipalités une Convention pour confier l'organisation du transport scolaire des 2 circuits Regroupement Piégut-Venterol et Collège de Tallard aux communes de PIEGUT/VENTEROL. La commune de PIEGUT étant l'organisatrice principale du transport. Dans cette convention sur 1 an le conseil général propose de maintenir le versement de 10 000 euros pour le transport des collégiens sur Tallard, et de verser à la régie 26 000 euros pour le transport du regroupement scolaire maternelle primaire, soit un versement total de 36 000 euros.
Une première estimation financière évalue à environ :
-pour un bus en leasing : loyer 2 500 euros h.t./mois soit 25 000 euros h.t. sur dix mois
- le salaire pour 6 heures 25 500 euros
- l' essence et l' entretien 8 000 euros
-l' assurance 300 euros
sous réserve d'une analyse plus poussée

Par conséquent, la première année une estimation à 58 800 euros - 36 000 = 22 800 euros pour les deux communes ou 11 400 euros pour Piegut.

M le Maire informe le conseil municipal qu'il serait aussi possible d'acheter un bus et de récupérer ainsi la TVA dans le cadre de l'élaboration d'un budget annexe M4 .
Une piste existe pour l'achat d'un bus de 27 ou 28 places au prix de 25 000 euros un bus en vente à ROMANS. Mais dans ce cas là il faut prendre en compte qu'un contrôle technique est demandé tous les 6 mois. Madame FINIELS qui vient de terminer une formation conducteur de transport interurbain de voyageurs nous précise certains points relatifs au transports (il faut un permis + la fimo).

Le Conseil Général dans le cadre de cette convention étudiera attentivement les coûts réels 2014/2015 pour allouer les subventions de l'année suivante. Cette convention est résiliable à l'amiable. Monsieur le Maire précise que dans le cadre de cette convention il convient de créer un Budget Annexe sur lequel il y apossibilité de récupérer la TVA, pour voir le coût réel du transport.

M le Maire demande au conseil municipal de délibérer sur ces différents points.
Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à 7 voix pour et 4 abstentions :
-D'accepter le transfert de compétence à titre principal pour la mise en place du transport scolaire sur les 2 circuits : regroupement scolaire Piégut-Venterol et collège de Tallard
-D'organiser ces 2 services de transport pour les 2 communes Piégut-Venterol
-D'autoriser M le Maire à signer la convention correspondante avec le Conseil Général ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de cette décision.

Questions diverses

*Lors de la réunion de mercredi avec les habitants de PIEGUT, des habitants ont attiré l'attention du Conseil Municipal sur les sources, captages et protection des captages. Le Conseil Municipal décide de faire le tour des différentes sources. La mise en place d'un périmètre de protection des captage est une procédure obligatoire mais très onéreuse.
*Au départ des pistes forestières serait-il possible de faire un départ plus carrossable ? il est rappelé qu'il est interdit de circuler avec un véhicule sur les pistes sans autorisation.
*Les Commissions sont ouvertes à tous, par conséquent il est envisagé de faire une lettre pour demander aux personnes intéressées de fournir leur adresse mail, et ainsi pouvoir leur indiquer les dates des différentes commissions.
*Il serait bien de mettre des mains courantes sur les deux grands escaliers du village, qui sont empruntés par des personnes âgées, et ainsi en faciliter et sécuriser leur accès. La première marche de la montée d'escalier située à côté de chez Adèle Kuentz est très haute, elle pose problème aux personnes ayant du mal à marcher, mais il faut aussi prendre en compte la sortie de garage de la maison d'à côté.
*Comment arriver à responsabiliser les enfants sur les risques liés à jouer sur la route départementale, un courrier aux parents pour les sensibiliser sur les risques d'écrasement ? une intervention à l'école avec la maîtresse, ou les gendarmes ou la sécurité routière ?
*Il est envisagé une nouvelle réunion avec les habitants du village à l'automne.

La séance est levée à 21h50
Le Maire Alain MICHEL

MAIRIE DE PIEGUT
Alpes de Haute Provence